

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :
06 Octobre 2022**Délibération n°
2022.10.58****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

Modification du tableau des effectifs – Créations d'emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de créer le tableau des effectifs.

Afin de stabiliser l'effectif actuel du SYMPTTOM, il s'agit actuellement, de créer 2 postes :

- 1 poste au grade d'Agent de Maîtrise Territorial (en vue de la prolongation d'un CDD actuellement sur un accroissement temporaire d'activité) à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- 1 poste au grade d'Adjoint Technique Territorial (en vue de la prolongation d'un CDD actuellement sur un accroissement temporaire d'activité) à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires)

Le poste d'Agent de Maîtrise Territorial permettra de prolonger le contrat du Gestionnaire de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en charge actuellement de la gestion technique des sites d'enfouissement suite à la mutualisation de la compétence traitement, sur ces missions depuis 8 mois.

Quant au poste d'Adjoint Technique, il s'agit là de se laisser la possibilité de pérenniser l'emploi d'un agent contractuel actuel, en poste depuis près d'un an, en créant 1 poste permanent à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, filière technique.

Pour rappel, les principales missions des Agents de déchetterie sont : l'accueil des usagers, l'application des consignes de tri des déchets accueillis, les commandes d'enlèvements des contenants et l'entretien des trois déchetteries.

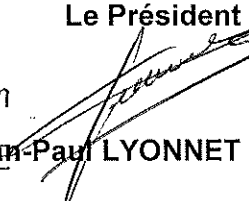
L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément aux textes en vigueur. Ces agents pourront percevoir les indemnités prévues par le RIFSEEP, dont les conditions d'attribution sont précisées et ont été mises à jour par délibération N°2021.06.16 en date du 24 Juin 2021.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la création des postes permanents mentionnées ci-dessus et la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET